



## **ASSOCIATION CESFO**

**Association loi 1901**

**Université Paris Sud  
Bâtiment 304 - 91405 Orsay cedex**

**SIRET : 785 228 453 00011**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

**CESFO**  
**Association loi 1901**

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association CESFO,

**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CESFO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

**III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

##### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

#### **V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 mai 2025

**Le commissaire aux comptes**

**AUDITOR CONSEIL**

**Khadija BOUTKHIL**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



# - BILAN ACTIF ASSOCIATION -

CESFO

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	8 413	8 413		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	783 584	701 771	81 813	95 661
Installations techniques, matériel et outillages industriels	176 393	174 710	1 684	2 602
Autres immobilisations corporelles	329 538	307 004	22 534	24 097
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 297 928</b>	<b>1 191 897</b>	<b>106 030</b>	<b>122 360</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Stocks et en-cours	50 684		50 684	52 584
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	179 065		179 065	3 453
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	266 220		266 220	261 526
<b>Trésorerie</b>				
Valeurs mobilières de placement	50 420		50 420	50 420
Disponibilités	2 102 180		2 102 180	1 941 825
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	100		100	471
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 648 669</b>		<b>2 648 669</b>	<b>2 310 279</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 946 597</b>	<b>1 191 897</b>	<b>2 754 700</b>	<b>2 432 639</b>

# - BILAN PASSIF ASSOCIATION -

CESFO

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Total Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Total Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 258 836	1 295 662
Report à nouveau	157 026	157 026
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	182 631	-36 827
<b>Situation Nette (sous-total)</b>	<b>1 598 492</b>	<b>1 415 862</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	27 877	33 649
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>1 626 369</b>	<b>1 449 510</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	448	394
Provisions pour charges	181 093	163 869
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>181 541</b>	<b>164 263</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	137 110	138 378
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	460	1 430
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	430 400	364 733
Dettes fiscales et sociales	275 243	272 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	84 746	25 257
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	18 830	16 420
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>946 790</b>	<b>818 865</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>2 754 700</b>	<b>2 432 639</b>

# - COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

CESFO

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	48 807	49 826
Ventes de biens	291 702	212 223
Ventes de prestations services	1 494 337	1 463 944
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	2 039 050	1 960 329
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	190 812	164 376
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 020	308
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>4 065 729</b>	<b>3 851 005</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	1 747 965	1 687 980
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	27 947	40 505
Salaires et traitements	1 610 033	1 627 966
Charges sociales	478 950	505 147
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 331	36 553
Dotations aux provisions	17 278	17 934
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	1 394	947
<b>Total des charges d'exploitations (II)</b>	<b>3 914 897</b>	<b>3 917 032</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>150 831</b>	<b>-66 026</b>
<b>Produits Financiers</b>		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	8 154	5 749
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>8 154</b>	<b>5 749</b>

## - COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

CESFO

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
<b>Charges Financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<i>Total des charges financières (IV)</i>		
<b>RESULTAT FINANCIER (IV - III)</b>	<b>8 154</b>	<b>5 749</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>158 986</b>	<b>-60 277</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 269	16 179
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 578	8 260
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<i>Total des produits Exceptionnels (V)</i>	<b>23 847</b>	<b>24 439</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	202	989
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<i>Total des charges exceptionnelles (VI)</i>	<b>202</b>	<b>989</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>23 645</b>	<b>23 450</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 097 730	3 881 194
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 915 099	3 918 021
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>182 631</b>	<b>-36 827</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<i>TOTAL</i>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<i>TOTAL</i>		

## ANNEXE COMPTABLE

# CESFO

## Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 754 700€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice net comptable de 182 631€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Informations et méthodes comptables :

#### Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des registres comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

#### Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

## Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association CESFO est formé avec « pour objet de promouvoir et contribuer à la réalisation et à la gestion de toutes œuvres et tous projets à caractère social et culturel ». Bien vite, le CESFO diversifie ses activités : le centre de loisirs, les activités culturelles, la musique avec la création du chœur et de l'orchestre, les arts plastiques.

L'ensemble de ces activités sont réparties sous 3 secteurs :

- Restauration
- Enfance
- Culture et loisirs

## Informations sur les postes de l'actif du bilan :

### État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebut	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	8 413	-	-	-	-	8 413
<b>Total Immobilisations Incorporelles (I)</b>	<b>8 413</b>	-	-	-	-	<b>8 413</b>

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	782 472	-	1 112	-	-	783 584
Installations techniques, matériels et outillages industriels	176 393	-	-	-	-	176 393
Installations générales, agencements, aménagement divers	137 906	-	-	-	-	137 906
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	177 743	-	13 892	-	-	191 632
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>1 274 514</b>	-	<b>15 004</b>	-	-	<b>1 289 515</b>

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions/Rebuts	
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations Financières (III)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL (I + II+III)</b>	<b>1 282 927</b>	-	<b>15 004</b>	-	-	<b>1 297 928</b>

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	8 413	-	-	8 413
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	159 899	-	-	159 899
Constructions sur sol d'autrui	63 695	-	-	63 695
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	463 216	14 961	-	478 177
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	173 791	918	-	174 710
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	128 099	6 016	-	134 114
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	163 454	9 436	-	172 890
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)</b>	<b>1 152 154</b>	<b>31 331</b>	-	<b>1 183 484</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 160 567</b>	<b>31 331</b>	-	<b>1 191 897</b>

### Stocks :

- Méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks, y compris les méthodes relatives aux dépréciations éventuelles :

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut A 1 an au plus A plus d'un an		
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	179 065	179 065	-
Autres	266 220	266 220	-
Charges constatées d'avance	100	100	-
<b>TOTAUX</b>	<b>445 385</b>	<b>445 385</b>	-
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-	-	-
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-	-	-

### Informations sur les postes du passif du bilan :

#### Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

## Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	1 295 662	-36 827			1 258 836
Report à nouveau	157 026				157 026
Excédent ou déficit de l'exercice	-36 827	36 827	182 631		182 631
<b>Situation nette</b>	<b>1 415 861</b>	-	<b>182 631</b>	-	<b>1 598 493</b>
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	33 649		556	6 328	27 877
Provisions réglementées	-				-
<b>TOTAUX</b>	<b>1 449 510</b>	-	<b>183 187</b>	<b>6 328</b>	<b>1 626 370</b>

## Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
<b>Résultat Comptable</b>	<b>182 631</b>	<b>-36 827</b>
Dont résultat secteur : Restauration	131 957	51 896
Dont résultat secteur : Enfance	35 369	- 88 245
Dont résultat secteur : CLS	15 305	- 478

## Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	89 872	556	28 045	62 383
Quote-part virées au résultat	56 224	6 328	28 045	34 506

## Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

*Provisions :*

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	394	54	-	448
Pour Charges	163 869	17 224	-	181 093
<b>TOTAUX</b>	<b>164 263</b>	<b>17 278</b>	<b>-</b>	<b>181 541</b>

Nature Provisions Pour Risques et Charges	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Provision Pour Risque (1)	394	54	-	448
Provisions sur legs ou donations	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	163 869	17 224	-	181 093
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (2)	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>164 263</b>	<b>17 278</b>	<b>-</b>	<b>181 541</b>

(1) dont provision pour risque d'emploi : -

(2) dont provisions pour grosses réparations : -

*Pensions, Retraites et versements similaires :*

La convention collective de l'animation prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants ont été constatés sous forme de provision sur le secteur de l'enfance.

A la date du 31 décembre 2024 le montant de la provision pour le départ à la retraite du personnel du secteur de l'enfance, charges sociales comprises, s'élèvent à 181 093 euros.

## État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	137 110	33 090	-	104 020
Fournisseurs et comptes rattachés	430 400	430 400	-	-
Dettes fiscales et sociales	275 243	275 243	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	85 206	85 206	-	-
Produits constatés d'avance	18 830	18 830	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>946 790</b>	<b>946 790</b>	<b>-</b>	<b>104 020</b>
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-	-	-	-

## Informations sur les postes du compte de résultat :

### Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 425	13 167
Produits sur Exercices Antérieurs	5 844	2 701
Produits sur Cessions d'actifs	-	-
Quote part de subventions virée au résultat	6 328	6 985
Autres produits exceptionnels	250	1 586
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges exceptionnels	-	-
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>23 847</b>	<b>24 439</b>
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	202	101
Charges sur exercices antérieurs	-	888
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>202</b>	<b>49 867</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>23 645</b>	<b>23 450</b>

### Cotisations :

Les cotisations versées sont comptabilisées à l'encaissement en totalité, et proratisées si nécessaire à la clôture pour respecter le principe de séparation des exercices, au moyen des produits constatés d'avance.

## Autres informations :

### Valeur mobilière de placement :

Les plus values latentes sur les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2024 s'élève à 6 915 euros et se décomposent de la manière suivante :

- 6 915 euros pour le secteur restauration

### Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	Montant
Mission de contrôle légal des comptes	18 000
Autres prestations	
<b>TOTAUX</b>	<b>18 000</b>

### Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Diffuser cette information reviendrait à donner une rémunération individuelle, ce qui pourrait être préjudiciable à la confidentialité souhaitée.

### Effectif moyen employé pendant l'exercice :

L'effectif moyen de l'association au titre de l'année 2024 s'élève à 50.

### Contribution volontaires :

- Fluides entretien et travaux (Charges Campus) : 815 548 euros
- Salaires crédit d'état : 475 904 euros
- Mise à disposition des locaux par l'université et le CNRS : 290 000 (donnée de 2012)

Soit un total de 1 581 452 euros.

Les postes concernés par le bénévolat sont :

- La présidence de l'association
- La gestion administrative : Secrétaire Générale et Adjoint
- Les trésoriers de la restauration, culture loisirs et enfance



## **ASSOCIATION CESFO**

**Association loi 1901**

**Université Paris Sud  
Bâtiment 304 - 91405 Orsay cedex**

**SIRET : 785 228 453 00011**

---

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux membres de l'association CESFO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 28 mai 2025

**Le commissaire aux comptes**

**AUDITOR CONSEIL**

**Khadija BOUTKHIL**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

